

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 bte 1
1170 Bruxelles
Belgique

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

9.021

Date du contrôle:

07/04/2022

Lieu du contrôle:

Fond de Bouge 17 Namur 5020

Agent-visiteur:

Julien Bosly

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

07/04/2022 12:42:38

Données générales

Adresse de l'installation

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Adresse du propriétaire

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

62441455

Code EAN

Liaison compteur-tableau

XVB 4X16

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

25 A 3P

Contrôles

Schémas/plans

Liaisons équipotentielles

Fondations

Installation électrique

NOK

NOK

avant 81

après 81

Description de l'installation

Tableau : 1 diff 300mA 40A , 1 diff 30mA 40A ,4 disj 16A 2P, 6 disj 20A 2P, 1 disj 20A 3P

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

OK

Matériel fixe

OK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

OK

Protection contre les surintensités

OK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

20

Isolement (M Ω)

> 0,5 MOhms

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 bte 1

1170 Bruxelles

Belgique

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

D B

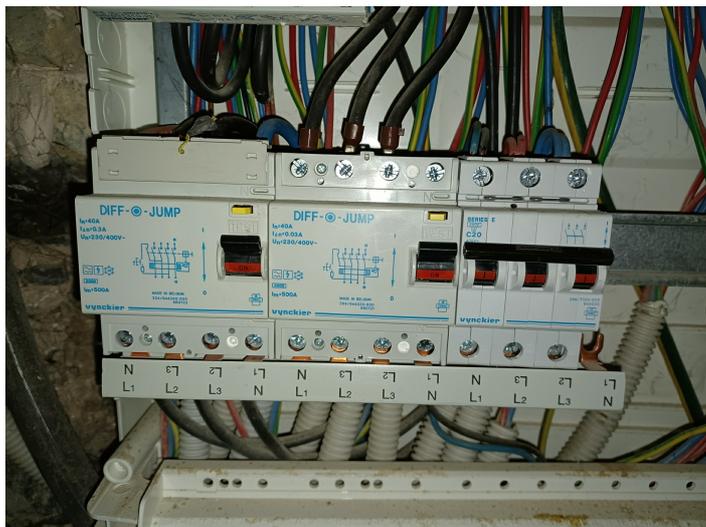


Tableau 1



Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 bte 1

1170 Bruxelles

Belgique

Libellé	Paragraphe
Le nombre et la section des conducteurs connectés par borne ne correspond pas aux règles de l'art; au maximum 2 à 3 âmes de la même section par borne, sinon des bornes de distribution appropriées doivent être utilisées. (Livre 1, Sous-section 4.4.3.4.)	

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12